

**Commission permanente du Conseil général des Ardennes du 23 septembre 2011 :  
Synthèse des principales décisions**

**Pôle de Compétitivité Materalia**

Materalia est un pôle de compétitivité mis en place entre les régions Lorraine et Champagne-Ardenne et spécialisé dans l'énergie, l'aéronautique, l'automobile, et le médical. Son objectif est de faire émerger des projets innovants et collaboratifs afin de favoriser le développement économique des territoires. La structure est le premier pôle français dans les domaines de la fonderie, la forge et l'estampage, la fabrication d'équipements automobiles et la recherche collaborative sur les matériaux. En tout, ce sont 130 membres industriels et académiques des régions Lorraine et Champagne-Ardenne qui sont réunis (entreprises, centres de transfert de technologies, établissements supérieurs, collectivités). Le Conseil général, à l'origine de la création du pôle pour les Ardennes, adhère à Materalia, ce qui se concrétise par une cotisation annuelle de 9.135 €.

**Plan de modernisation des bâtiments d'élevage**

Le Conseil général accompagne, dans les mêmes conditions que celles définies par l'Etat, les projets de constructions neuves métalliques et les projets de rénovation à hauteur de 7,5% majorés de 5% pour les jeunes agriculteurs. Ainsi, une exploitation du canton de Signy-le-Petit bénéficie d'une subvention à hauteur de 2.775 € pour soutenir un projet dont le coût global se monte à plus de 60.000 €.

**Action volontaire en faveur du logement**

L'Agence départementale d'information sur le logement des Ardennes (ADIL) se voit attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 33.480 € afin de lui permettre d'assurer les missions suivantes au service des Ardennais : informer le public sur le logement avec des conseils personnalisés sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux, apporter expertise et médiation au sein d'instances du secteur du logement et assurer des formations auprès des partenaires.

**Subventions de fonctionnement aux associations à caractère social**

Le Département soutient les associations œuvrant dans le domaine médico-social. Ainsi, Les Restaurants du Cœur et la Communauté Emmaüs Ardennes vont bénéficier de subventions de fonctionnement respectivement à hauteur de 2.600 et 3.000 € pour 2011.

**Soutien à l'accompagnement des femmes victimes de violences**

L'association « Centre d'information sur les droits des femmes et des familles » (CIDFF) de Charleville-Mézières assure toute l'année l'accueil, l'écoute, l'information et l'hébergement des femmes (souvent accompagnées d'enfants) victimes de violences. Dans le cadre du programme visant à accompagner les parents dans la construction du lien précoce avec l'enfant, l'association bénéficie pour cette année d'une subvention de 5.120 €.

**Soutien à l'éducation**

Depuis 1983, l'Assemblée départementale participe au fonctionnement de l'Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale. Cette année encore, elle a décidé de poursuivre son soutien en lui octroyant une subvention de fonctionnement de 300 €.

Par ailleurs, l'association Accustica, organisatrice depuis 2006 de la Fête de la Science dans la région, bénéficie elle aussi du soutien du Conseil général. Comme en 2010, cette aide se monte à 1.000 €.



### **Résorption des zones d'ombre en haut débit**

Le Conseil général s'est donné pour objectif la couverture totale du territoire en matière de haut débit. A ce jour, il reste moins de 400 foyers inéligibles. C'est la raison pour laquelle les élus départementaux ont décidé de leur apporter un soutien financier afin d'acquérir et d'installer une parabole pour accéder à Internet par satellite. Une première répartition de 1.468 € va ainsi permettre à une dizaine de foyers de bénéficier de subventions pouvant aller jusqu'à 50% des investissements, avec un maximum de 175 €.

### **Réhabilitation des décharges communales**

Le Conseil général accorde à trois communes des aides afin de les soutenir dans leurs projets de réhabilitation des décharges communales. Ainsi, la commune d'Aubrives bénéficie d'une subvention de 6.000 € pour la réalisation d'une étude, tandis que les communes de Sury et d'Autrecourt et Pourron se voient attribuer respectivement 8.812 € et 13.575 € pour la réalisation des travaux de réhabilitation de leurs décharges communales. Au total, les trois subventions se montent à 28.387 €.

### **Eclairage public urbain**

Les communes de Prix-les-Mézières (8.005 €), Vireux-Molhain (38.567 €) et Neufmanil (2.037 €) bénéficient de subventions pour financer leurs nouveaux projets d'éclairage public urbain.

### **Aide au développement du sport scolaire dans l'enseignement du premier degré**

Dans le cadre de sa politique de soutien au sport scolaire, l'Assemblée départementale apporte son aide financière à 40 associations sportives d'école pour un montant total de 7.000€.

### **Aide aux formations BAFA, BAFD et BNSSA**

Le Conseil général poursuit son action en faveur des jeunes Ardennais souhaitant suivre des formations BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) et BNSSA (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique). Deux répartitions d'un montant de 6.500 € ont déjà été effectuées par la Commission permanente ; une troisième répartition d'un montant de 14.020 € vient d'être approuvée et concerne plus d'une centaine de jeunes.

### **Organisation de manifestations culturelles pour l'année des Outre-Mer**

L'année 2011 a été désignée comme « l'année des Outre-Mer ». L'Amicale Afro-Antillaise Ardennaise participe activement à l'organisation de cet événement en proposant des activités tout au long de l'année et même au-delà. Dans le cadre du fonds culturel départemental, la Commission permanente a décidé d'accorder à l'Amicale une subvention de 5.000 €.

### **La Fédération de Pêche soutenue dans ses activités**

Une subvention de 10.000 € a été accordée à la Fédération départementale de Pêche pour participer au financement des actions qu'elle mène : information et sensibilisation du public, organisation de manifestations et d'événements, création et diffusion d'outils de communication, éducation à l'environnement et initiation à la pêche.

**L'ensemble des décisions prises au cours de la séance du 23 septembre représente un volume global de subventions de 1,498 millions d'euros.**